

Dispositif Paris Med' : La Ville soutient la création de 4 nouveaux centres médicaux

Le dispositif Paris Med' a été mis en place par la Ville pour renforcer l'offre de soins en secteur conventionné, en favorisant l'installation de médecins. Ce jeudi, le Conseil de Paris a voté pour l'attribution de subventions d'investissement, qui s'élèveront à 263 600 € au total, en vue de la création de quatre centres médicaux, dans les 17^e, 13^e et 15^e arrondissements, et de la Maison de santé Pyrénées à Belleville.

La Ville a fait de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins une priorité. D'ici 2020, plusieurs arrondissements pourraient perdre près de la moitié de leurs professionnels de santé en secteur 1 soit au tarif qui sert de base au remboursement de la caisse d'assurance maladie. Ainsi, mis en place en 2015, le dispositif Paris Med' favorise le développement de cabinets d'exercice regroupé en secteur 1. Les cabinets médicaux bénéficiant du dispositif regroupent au moins 3 professionnel.le.s de santé, dont au moins un médecin généraliste.

Cette aide à leur installation permet d'augmenter l'offre de soins sur le territoire parisien dans les quartiers d'intervention prioritaire. Les médecins s'engagent à s'implanter localement pour une durée minimum de 3 ans et participent à des actions de santé publique sur le territoire parisien.

Depuis la mise en place du dispositif, 198 professionnel.le.s de santé ont contacté la cellule Paris Med', 10 cabinets ont vu le jour et 12 maisons de santé ont ouvert ou ouvriront d'ici 2019. Cela représente 137 professionnels exerçant quotidiennement dans ces structures. Pour la première fois en 2018, le nombre de médecins conventionnés en secteur 1 a augmenté de manière significative à Paris : 1505 au 1^{er} janvier 2018 contre 1466 au 1^{er} janvier 2016, soit une hausse de 2,6%.

Ce jeudi, le Conseil de Paris a voté en faveur de l'acquisition d'équipements et de l'attribution d'une subvention de 60 000€ pour financer l'aménagement d'un local situé au 81 rue de Rome dans le 17^{ème} arrondissement. Le cabinet médical comprendra 2 médecins généralistes, 2 infirmiers diplômés d'État, une orthophoniste et prendra en charge les pathologies et problèmes liés à l'adulte, l'enfant, la personne âgée et la femme (suivi gynécologique, suivi de grossesse...) ainsi que l'IVG médicamenteuse et des actes de petite chirurgie. Par ailleurs, d'autres subventions ont été attribuées, au cours de ce Conseil de Paris, pour la création des futurs cabinets médicaux aux Gobelins (13^e arrondissement), au Pic-de-Barette (15^e arrondissement), et pour la Maison de santé Pyrénées de Belleville (20^e arrondissement).

Au total, la Ville soutiendra financièrement ces nouveaux espaces médicaux à hauteur de 263 600 euros.

Ces projets permettront de mieux répondre aux besoins des populations des arrondissements concernés, en matière de soins, de santé publique et d'accès aux droits à la santé.